

Décision

Générale

colonial

Décision n° 736 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 736

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 mai 1962

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro

31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour un an et pour compter du 16 mai 1962 (comme caporal) : — Abdi Djama, mile 1124. Le contrat de rengagement est souscrit à titre définitif et pour compter du 25 avril 1962. La présente décision annule la décision d'admission au bénéfice d'une allocation viagère annuelle n° 70 en date du 19 janvier 1960.